



DEMANDE DE COMMUNICATION AUTORISÉE EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)f) DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE AVEC UN AUTRE GOUVERNEMENT

Notre dossier
Votre dossier

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont nécessaires afin de répondre à cette demande. Ils sont recueillis en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels...

Étape un (décrivez les renseignements recherchés, indiquez le but de votre demande et précisez le nom de l'individu et sa date de naissance)
Étape deux
Faites parvenir votre formulaire de demande et les documents à l'appui à l'adresse suivante : Services aux Autochtones Canada/Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada

L'alinéa 8(2)f) de la Loi sur la protection des renseignements personnels indique que des renseignements personnels peuvent être communiqués aux termes d'accords ou d'ententes conclus d'une part entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes et, d'autre part, le gouvernement d'une province, ou d'un État étranger, une organisation internationale d'États ou de gouvernements ou l'un de leurs organismes, en vue de l'application des lois ou pour la tenue d'enquêtes licites.

Cette disposition reconnaît les pratiques d'échange de renseignements personnels entre, d'une part, la police, les organismes de sécurité et les autres organismes d'enquête fédéraux, et d'autre part, leurs homologues tant au pays qu'à l'étranger.

Les communications aux termes de cet alinéa doivent être faites en vertu d'une entente ou d'un accord officiel écrit.

Donner des détails sur les renseignements recherchés, et expliquer les fins pour lesquelles les renseignements doivent être communiqués et utilisés.

Loi (article et paragraphe)

Table with columns: Nom, Titre, Numéro d'insigne, Organisation, Adresse postale, Ville, Province / Territoire, Code postal, Numéro de téléphone, Adresse courriel

Je demande l'accès à des renseignements personnels en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. En signant ce formulaire, j'accepte de prendre toutes les mesures administratives, techniques et matérielles nécessaires pour préserver la confidentialité des renseignements, spécialement quant à leur utilisation et à leur communication.

Signature (line) Date (AAAAMMJJ)

Doit être rempli par l'AIPRP ou le délégué responsable de l'application du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels
Existe-t-il une entente ou un accord écrit entre le Ministère et le demandeur?
Est-ce que le demandeur est un service de police ou de sécurité, ou un organisme d'un gouvernement provincial ou étranger?
Recommandations: Signature - Analyste des politiques, Date (AAAAMMJJ), Signature - Gestionnaire de la politique de protection des renseignements personnels, Date (AAAAMMJJ)

Remplir cette section lorsqu'une autorisation de l'AIPRP est requise en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je, _____ à titre de coordonnateur de la Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Ministère, autorise par la présente la communication des renseignements indiqués ci-dessus, puisqu'à mon avis l'alinéa 8(2)f) de la Loi sur la protection des renseignements personnels s'applique.

Signature - fonctionnaire autorisé Date (AAAAMMJJ)